



CLAS B ONE MAX



CLAS B ONE PLUS



**CLAS ONE
CLAS ONE SYSTEM**

READY FOR



discover more
[@ariston.com](https://www.ariston.com)

 **ARISTON**

CLAS ONE CLAS ONE SYSTEM CLAS B ONE PLUS CLAS B ONE MAX

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATEUR

CHAUDIÈRE MURALE À GAZ À CONDENSATION

HOT WATER | HEATING | RENEWABLE | AIR CONDITIONING

ErP

Chère madame,

Cher monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi une chaudière Ariston. Votre produit a fait l'objet, tout au long de son processus de fabrication, d'un contrôle qualité rigoureux.

Ce livret, incluant les consignes et les conseils, a été rédigé dans le but de vous informer sur son installation, son utilisation et son entretien afin que vous puissiez en apprécier toutes les qualités. Conservez ce livret avec soin pour toute consultation ultérieure.

Notre réseau de stations techniques agréées est à votre entière disposition en cas de besoin. Pour trouver le professionnel Ariston le plus proche de chez vous, veuillez consulter notre site Internet

www.ariston.com

Suivre les explications sur le certificat de garantie qui se trouve dans l'emballage.

Certification CE

La marque CE garantit que l'appareil répond aux exigences des règlements et directives :

- **2016/426/EU** sur les appareils à gaz
- **2014/30/EU** sur la compatibilité électromagnétique
- **92/42/CEE** sur le rendement énergétique
 - Seul l'article 7 (§ 2), l'article 8 et des annexes III à V
- **2009/125/CE** Energy related Products
- **813/2013** Règlement délégué (UE) Nr. 811/2013
- **2014/35/EU** sur la sécurité électrique.

Garantie

ARISTON vous offre une garantie pièces de 2 ans à compter de la date de mise en service de votre chaudière.

- Lire ci-dessous les informations «Garantie / Responsabilité» pour connaître les modalités d'application de la garantie. La mise en service de votre chaudière doit être effectuée, par une Station Technique Agréée ARISTON qui transmettra à notre service le «bon de garantie» renseigné (bon de garantie livrée avec votre appareil).
- Assurez-vous que cela a bien été effectué.

Informations Garantie / Responsabilité

Conditions de garantie

ARISTON vous offre une garantie pièces de DEUX ANS (et de CINQ ANS sur l'échangeur primaire exclusivement), à compter de la date de mise en service de votre chaudière, qui couvre tout remplacement de pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion des frais de main-d'oeuvre et de déplacement. Cette garantie pièces constructeur est subordonnée à un entretien annuel réalisé par un professionnel qualifié qui devra notamment vérifier, nettoyer et régler l'appareil au moins 1 fois par an, voire plus si nécessaire (conformément à l'arrêté du 15 septembre 2009).

La réparation des pièces ou leur remplacement pendant la période de garantie constructeur ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci. La garantie pièces constructeur ne saurait être retenue en raison d'une mauvaise installation de l'ensemble de chauffage, de conditions de stockage inappropriées ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux ou de détérioration de la chaudière résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien, d'une inadaptation au gaz utilisé.

Elle est conditionnée à la réalisation

de l'installation en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur, les instructions particulières figurant sur la notice d'installation ainsi qu'à la qualification technique et professionnelle des entreprises responsables des réparations ou de la maintenance ultérieures.

La garantie pièces constructeur ne couvre pas :

- les détériorations consécutives à des modifications de la nature ou de la pression inadéquate ou irrégulière de l'eau ou du gaz, de la qualité de l'eau (tels que par exemple, calcaire, entartrage, embouage...) ou à un changement de caractéristiques de la tension électrique d'alimentation.
- les interventions effectuées par d'autres entreprises que celles spécialement qualifiées.

Certificats de conformité pour les installations neuves ou pour les remplacements de chaudières.

L'installation d'une chaudière gaz doit obligatoirement faire l'objet d'un Certificat de Conformité, visé par un organisme agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (arrêté 23 février 2018).

L'entreprise qui établit le certificat de conformité est une entreprise :

- Inscrite dans une démarche de qualité pour les travaux sur les installations de gaz ;
- Soumise à des contrôles réguliers de la part d'un organisme de contrôle indépendant tel que Qualigaz, à l'occasion desquels l'entreprise peut échanger sur les aspects techniques et réglementaires. »

Normes de sécurité

Légende des symboles :



Le non-respect des avertissements comporte un risque de lésions et peut même entraîner la mort.



Le non-respect de l'avis de danger peut porter atteinte et endommager, gravement dans certains cas, des biens, plantes ou animaux.



icône pour informations et des instructions supplémentaires

N'effectuer aucune opération exigeant l'ouverture de l'appareil.

Electrocution par contact avec des composants sous tension.



Lésions sous forme de brûlures dues à la présence de composants surchauffés ou de blessures provoquées par des saillies et des bords tranchants.



N'effectuer aucune opération exigeant la dépose de l'appareil.

Electrocution par contact avec des composants sous tension.



Explosions, incendies ou intoxications dus au gaz s'échappant des tuyaux débranchés.

Inondations dues à l'eau s'échappant des tuyaux débranchés.



Ne pas abîmer le câble d'alimentation électrique.

Electrocution provoquée par des fils sous tension dénudés.



Ne jamais poser d'objets sur l'appareil.

Lésions provoquées par la chute de l'objet par suite de vibrations.



Endommagement de l'appareil ou des objets placés en dessous causé par la chute de l'objet à cause des vibrations.

Ne pas monter sur l'appareil.

Lésions provoquées par la chute de l'appareil.



Endommagement de l'appareil ou des objets placés en dessous par la chute de l'appareil détaché de ses supports.



Ne pas grimper sur des chaises, des tabourets, des

échelles ou des supports instables pour nettoyer l'appareil.

Lésions provoquées par chute d'une hauteur élevée ou par coupure (échelle pliante).



N'effectuer aucune opération de nettoyage de l'appareil sans avoir auparavant éteint l'appareil et amené l'interrupteur extérieur sur OFF.

Electrocution par contact avec des composants sous tension.



Ne pas utiliser d'insecticides, de solvants ou de produits de nettoyage agressifs pour l'entretien de l'appareil.

Endommagement des parties peintes ou en plastique.



Ne pas utiliser l'appareil pour des usages autres qu'un usage domestique habituel.

Endommagement de l'appareil du fait d'une surcharge de fonctionnement. Endommagement des objets indûment traités.

Ne pas permettre à des enfants ou à des personnes inexpérimentées d'utiliser l'appareil.

Endommagement de l'appareil dû à un usage impropre.



En cas d'odeur de brûlé ou de fumée s'échappant par l'appareil, couper l'alimentation électrique, fermer le robinet du gaz, ouvrir les fenêtres et appeler un technicien.

Lésions dues à des brûlures ou à inhalation de fumée, intoxication.



En cas de forte odeur de gaz, fermer le robinet du gaz, ouvrir les fenêtres et appeler un technicien.

Explosions, incendies ou intoxications.



Cette appareil peut être utilisé par des enfants de plus de 8 ans et par des personnes à capacités physiques, mentales réduites et ayant peu d'expérience ou connaissance s'ils sont sous supervision et si des instructions ont été données pour l'utilisation sécuritaire de l'appareil et si les risques sont connus. Enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Nettoyage et entretien ne devraient pas être effectués par les enfants sans surveillance.



**CE MANUEL
TOUT COMME
LE MANUEL
"INSTRUCTIONS
TECHNIQUES
D'INSTALLATION ET
D'ENTRETIEN" FORMENT
UN TOUT AVEC L'APPAREIL.
ILS SONT À CONSERVER
AVEC SOIN ET DOIVENT
SUIVRE LA CHAUDIÈRE
EN CAS DE CESSION À
UN AUTRE PROPRIÉTAIRE
OU UTILISATEUR ET/OU
DE TRANSFERT SUR UNE
AUTRE INSTALLATION.
LISEZ ATTENTIVEMENT
LES INSTRUCTIONS ET LES
CONSEILS FOURNIS PAR CE
MANUEL.**



conformément aux lois et aux normes en vigueur qui, une fois le travail terminé, doit délivrer au client une déclaration de conformité.

L'installation, l'entretien et toute autre intervention doivent être effectués par du personnel possédant les qualités requises conformément aux réglementations applicables en la matière et aux indications fournies par le fabricant.

En cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement, éteindre l'appareil et fermer le robinet du gaz. Ne pas essayer de le réparer soi-même, faire appel à un professionnel qualifié. Pour toute réparation, faire appel à un technicien qualifié et exiger l'utilisation de pièces détachées d'origine. Le non-respect de ce qui précède peut compromettre la sécurité de l'appareil et faire déchoir toute responsabilité du fabricant.

En cas de travaux ou de maintenance de structures placées près des conduits ou des dispositifs d'évacuation des fumées et de leurs accessoires, éteignez l'appareil et une fois que les travaux sont terminés faites vérifier par un professionnel le bon état de fonctionnement des conduits ou des dispositifs.

En cas d'inutilisation prolongée de la chaudière :

- couper l'alimentation électrique en plaçant l'interrupteur extérieur sur la position "OFF",
- fermer le robinet gaz et le robinet eau froide sanitaire,
- vidanger l'installation chauffage et sanitaire s'il y a un risque de gel.

Cet appareil sert à produire de l'eau chaude à usage domestique. Il doit être raccordé à une installation de chauffage et à un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire adaptés à ses performances et à sa puissance.

Toute utilisation autre que celle prévue est interdite. Le fabricant ne peut en aucun cas être tenu responsable de dommages dérivant d'une utilisation impropre, incorrecte et déraisonnable ou du non-respect des instructions contenues dans cette notice. L'installation doit être réalisée par un professionnel du secteur agréé pour l'installation d'appareils de chauffage

En cas de dépose définitive de la chaudière, s'adresser à un professionnel du secteur pour effectuer les opérations nécessaires. Pour le nettoyage des parties extérieures, éteindre la chaudière et placer l'interrupteur extérieur sur "OFF".

Ne pas utiliser ou stocker de substances facilement inflammables dans la pièce où est installée la chaudière.

SI VOUS DÉTECTEZ UNE ODEUR DE GAZ :

- N'allumez pas la lumière
- N'allumez aucun appareil électrique
- Ne téléphonez pas dans la zone de danger
- Éteignez toutes les flammes et ne fumez pas
- Ouvrez les fenêtres et les portes situées dans la zone de danger
- Fermez les dispositifs de blocage des conduites de gaz sur le compteur
- Prévenez vos colocataires/voisins et quittez le logement le plus vite possible.

LE ROBINET GAZ DOIT ÊTRE MONTÉ AVEC LES JOINTS



FOURNIS AVEC CELUI-CI. EN CAS DE DÉMONTAGE DU ROBINET, LES JOINTS DOIVENT ÊTRE REMPLACÉS PAR LES JOINTS FOURNIS PAR LE FABRICANT. LE CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ DOIT ÊTRE EFFECTUÉ SELON LES RÈGLES DE L'ART (ARTICLE 20) DE L'ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2018. TOUTE DÉTÉRIORATION OU DESTRUCTION D'UNE PARTIE DU ROBINET NÉCESSITE DE REMPLACER LE ROBINET COMPLET CORRESPONDANT À L'APPAREIL.

LE REMPLACEMENT PARTIEL DE TOUT COMPOSANT DU ROBINET EST INTERDIT : LA DÉTÉRIORATION DE TOUTE PARTIE DU ROBINET SIGNIFIE QUE CELUI-CI N'EST PLUS CONFORME À LA NORME. LE ROBINET GAZ NE DEMANDE PAS D'ENTRETIEN PARTICULIER. L'INSTALLATEUR EST TENU D'ÉTABLIR UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ ET LE FAIRE VISER PAR UN ORGANISME HABILITÉ PAR LE MINISTRE CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ DU GAZ.

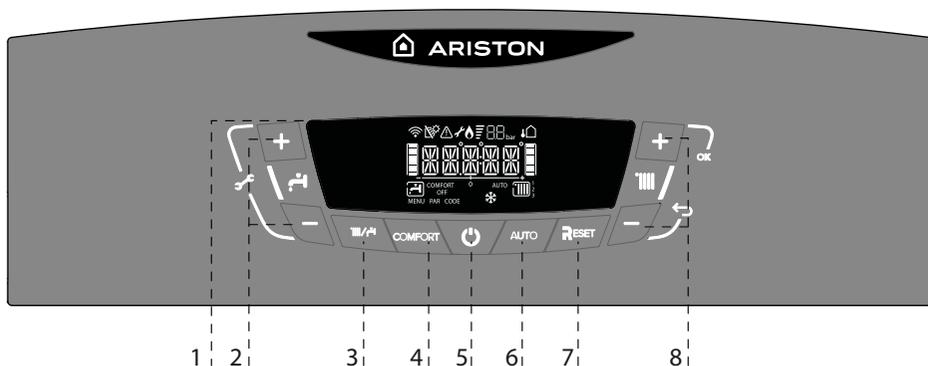
(ARTICLE 21) DE L'ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2018.

ATTENTION

L'INSTALLATION, LA PREMIÈRE MISE EN SERVICE, LES RÉGLAGES DE MAINTENANCE NE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS, CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS, QUE PAR DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS. LE FABRICANT DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES SUBIS PAR DES PERSONNES, DES ANIMAUX OU DES BIENS SUITE À UNE MAUVAISE INSTALLATION DE L'APPAREIL.



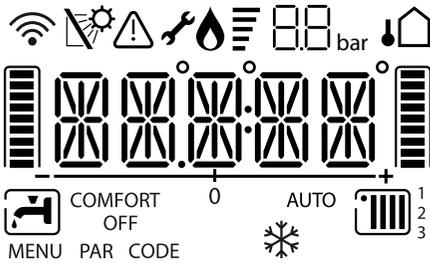
TABLEAU DE COMMANDE



Légende:

1. Afficheur
2. Touche +/- réglage température eau chaude sanitaire
3. Touche MODE (Sélection mode de fonctionnement été/hiver)
4. Touche COMFORT
5. Touche ON/OFF
6. Touche AUTO (SRA)
7. Touche RESET
8. Touche +/- réglage température chauffage

AFFICHEUR



Légende:

	- statut chaudière et indication température
	- signalisation code d'erreur ERROR
	- réglage menu
	Demande intervention assistance technique ou indication du menu technique
	Flamme détectée et indication puissance utilisée.
	Mode chauffage validé
	Demande chauffage en cours
	Mode eau chaude sanitaire validé
	Demande eau chaude sanitaire en cours
COMFORT	Affichage fonction sanitaire Comfort activée
OFF	Chaudière éteinte avec fonction antigel actif
	Fonction hors gel en action
AUTO	Fonction Thermorégulation activée (SRA)
8.8 bar	Pression du système - bar
	Sonde température solaire (entrée) connectée - option
	Signal d'erreur. L'écran affiche le code
	Sonde extérieure raccordée - Option
	Wifi actif (Actif avec ARISTON NET Kit)

Recommandation pendant la période de fonctionnement

Si la chaudière est installée à l'intérieur de l'appartement, vérifier que les dispositions relatives à l'entrée de l'air et à la ventilation du local soient respectées (selon les lois en vigueur). Contrôler périodiquement la pression de l'eau sur le manomètre et vérifier, lorsque l'installation est froide, que celle-ci ait une valeur entre 0.6 et 1.5 bars.

Si la pression est au dessous de la valeur minimale l'afficheur le signalera par la demande de remplissage - voir note ci-dessous.

PROCEDURE DE REMPLISSAGE

Pour retablir la pression correct ouvrir le robinet de remplissage (positionne dans le fond de la chaudière). Lorsque le manomètre indique une pression comprise entre 0,6 et 1,5 bar, fermer le robinet de remplissage.

La chaudière active la fonction de désaération, l'écran affiche PURGE. À la fin de la fonction (7 minutes), l'affichage revient à l'affichage normal.

Si la baisse de pression est très fréquente, il y a probablement une fuite d'eau dans l'installation. Dans ce cas l'intervention d'un professionnel est nécessaire.

ATTENTION FONCTION PURGE

La Fonction PURGE est activé automatiquement la première fois que la chaudière est alimentée électriquement ou ou après le message d'erreur 108 - Pression insuffisante.



Procédure de mise en marche

Appuyer sur la touche ON/OFF (5), l'afficheur s'allume:



L'affichage visualise la modalité de fonctionnement et les deux chiffres indiquent :

- en mode chauffage, la température de réglage chauffage
- en demande sanitaire la température eau chaude sanitaire réglée

Sélection du mode de fonctionnement

Le choix du mode de fonctionnement est effectué par la touche MODE (3) :

Mode de fonctionnement	Affichage
Hiver chauffage + sanitaire	Hiver
Été sanitaire seul	Été
Chauffage seul modèles System et modèles avec réserve sanitaire	Chauffage seul

L'allumage du brûleur est signalé sur l'afficheur par le symbole .

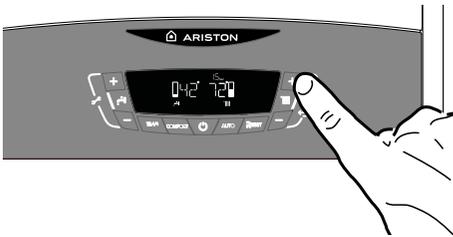
Le barregraphe vertical indique la puissance utilisée.

Régulation chauffage

Il est possible d'ajuster la température de l'eau de chauffage grâce au bouton de réglage **(8)** entre 35 et 82°C (installation haute température) ou entre 20 et 45 °C (installation basse température).

La valeur de la consigne sélectionnée clignote quelques secondes puis reste indiquée sur l'écran.

Dans l'exemple ci-dessus, température de consigne 72°C en mode chauffage.



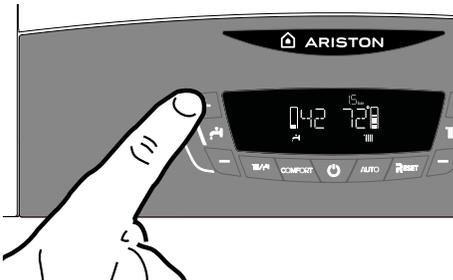
Régulation sanitaire

modèles micro-accumulation

Il est possible d'ajuster la température de l'eau sanitaire grâce au bouton de réglage **(2)** entre 36 et 60°C.

La valeur de la consigne sélectionnée clignote quelques secondes puis reste indiquée sur l'écran pendant un puisage.

Dans l'exemple ci-dessous, température eau sanitaire : 42°C puisage en cours.



Régulation sanitaire

modèles System raccordé à un ballon avec sonde et modèles avec réserve sanitaire

Elle est active dès que l'appareil est en marche. Il est possible d'ajuster la température de l'eau sanitaire grâce au bouton de réglage **(2)** entre 40 et 65°C. La valeur de la consigne sélectionnée clignote quelques secondes puis reste indiquée sur l'écran pendant un puisage.

ATTENTION!!

FONCTION ANTI-BACTÉRIE (ANTI-LEGIONELLA)

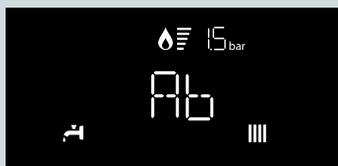


La Legionella est un type de bactérie en forme de bâtonnet que l'on trouve naturellement dans toutes les eaux de source. La « maladie des légionnaires » consiste en un type particulier de pneumonie provoquée par l'inhalation de vapeur d'eau contenant la bactérie. Il est dès lors nécessaire d'éviter les longues périodes de stagnation de l'eau contenue dans le chauffe-eau. Mieux vaut l'utiliser ou la vider au moins une fois par semaine. La norme européenne CEN/TR 16355 fournit des indications quant aux bonnes pratiques à adopter pour empêcher la prolifération de la Legionella dans les eaux potables. De plus, s'il existe des normes locales qui imposent des restrictions complémentaires en ce qui concerne la Legionella, ces dernières devront être respectées.

Les chaudières avec réserve sanitaire (CLAS B ONE PLUS - CLAS B ONE MAX) ou avec un ballon raccordé (CLAS ONE) utilisent un système de désinfection automatique de l'eau, REGLAGE D'USINE (paramètre 257 - Menu Technicien).

Le système est activé chaque fois que la chaudière est alimentée électriquement et, en tout cas, chaque 30 jours (si la température de l'eau reste inférieure à 59 ° C). Le système porte la température de l'eau à 60 ° C pendant une heure. C'est possible de définir la fréquence d'activation de la fonction anti-bactérie à l'aide du paramètre 258 - Menu Technicien. LA FONCTION N'EST PAS ACTIVE SI LA CHAUDIÈRE EST EN MODE CHAUFFAGE.

Lorsque la fonction est active, l'affichage indique: **Ab**.



INFORMER L'UTILISATEUR SUR LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE CETTE FONCTION POUR ÉVITER DES DOMMAGES AUX PERSONNES, ANIMAUX ET OBJETS.

Il est conseillé d'installer une vanne thermostatique sur la sortie d'eau chaude pour éviter les brûlures.

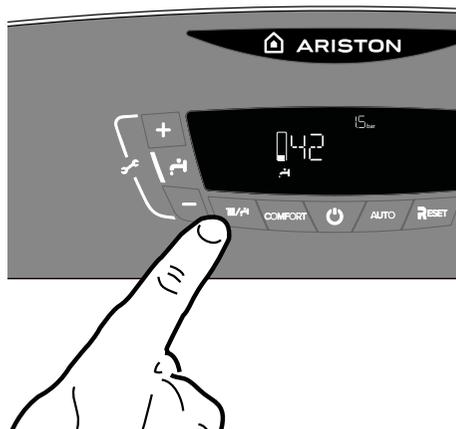
La fonction ne couvre que le ballon, pour un traitement complet du système sanitaire et de tous les points de puisage, contacter un technicien qualifié.

ATTENTION: LORSQUE L'APPAREIL EFFECTUE LE CYCLE ANTI-BACTÉRIE DE CHALEUR, UNE TEMPÉRATURE ÉLEVÉE DE L'EAU PEUT CAUSER DES BRÛLURES. VÉRIFIEZ LA TEMPÉRATURE DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE.

Arrêt du chauffage

Passage du Mode Hiver au Mode Été
Pour arrêter le chauffage, presser la touche **MODE (3)**.

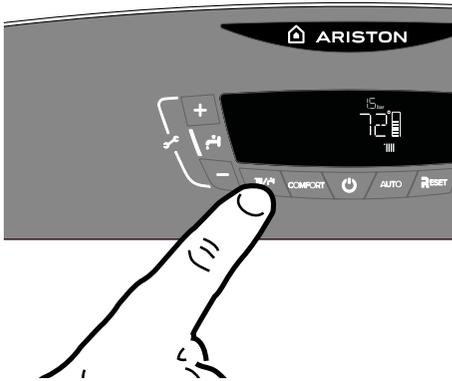
Le symbole  disparaît de l'afficheur. Seule la fonction sanitaire reste active. Les chiffres indiquent la température de consigne sanitaire.



Chauffage seul

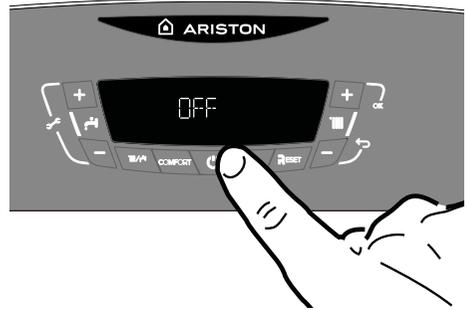
modèles System raccordés à un ballon + modèles avec réserve sanitaire

La réserve d'eau sanitaire n'est pas maintenue en température. La chaudière est active seulement pour le chauffage.

**Procédure d'arrêt de la chaudière**

Pour éteindre la chaudière, appuyer sur la touche ON/OFF.

La fonction antigel est active.

**Arrêt complet de la chaudière**

Pour arrêter complètement la chaudière, couper l'alimentation électrique à l'aide de l'interrupteur électrique externe. L'afficheur s'éteint. Fermer le robinet du gaz.

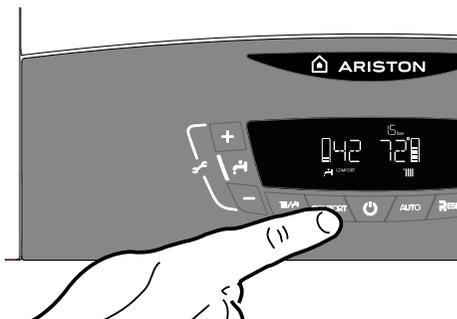
ATTENTION

AVEC UN ARRÊT COMPLET DE LA CHAUDIÈRE (ÉLECTRIQUE ET GAZ), IL N'Y AURA PLUS DE PROTECTION HORS GEL DE LA CHAUDIÈRE.

FUNCTION COMFORT

Elle assure le maintien en température de l'échangeur à plaques (pour les modèles à micro-accumulation) ou la réserve sanitaire (pour les modèles à accumulation) pour réduire le temps d'attente.

Pour activer la fonction Comfort, presser le bouton **(5)**, COMFORT apparaît sur l'afficheur.



Fonction Auto (SRA)

Toutes les chaudières ARISTON sont équipées de série d'une fonction AUTO (SRA).

Cette technologie gère de manière auto-adaptative les principaux paramètres de la chaudière (température de chauffage, modulation de puissance) optimisant le rendement de celle-ci.

En d'autres termes, nos appareils fournissent toujours la température désirée pour une moindre consommation d'énergie.

Contactez une station technique agréée qui vous informera sur les dispositifs nécessaires à son fonctionnement et configurera la chaudière en fonction de votre installation.



Conditions d'arrêt de sécurité de l'appareil

La chaudière est sécurisée grâce à des contrôles internes réalisés par la carte électronique, qui placent la chaudière en arrêt lorsqu'un dysfonctionnement apparaît. Un code clignote alors sur l'afficheur à l'emplacement, indiquant la cause qui a généré l'arrêt. Dans certains cas, un commentaire accompagne le code.

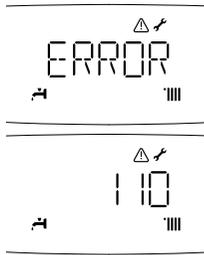
Il en existe plusieurs types :

Arrêt de sécurité

C'est un arrêt "volatile", c'est-à-dire qu'il est automatiquement éliminé lorsque le défaut disparaît.

L'écran affiche le code précédé de la mention **ERROR** ainsi que le symbole .

D'autre part dans la plupart des cas, dès que la cause de l'arrêt disparaît, l'appareil redémarre et reprend un fonctionnement normal. Si la chaudière signale encore un arrêt de sécurité, l'éteindre. Tourner l'interrupteur électrique externe sur OFF, fermer le robinet de gaz et contacter un technicien qualifié.



Arrêt de sécurité par manque d'eau

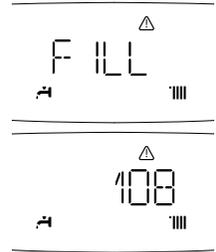
En cas de pression de l'eau insuffisante dans le circuit chauffage, la chaudière se place en arrêt de sécurité pour pression insuffisante.

L'écran affiche le code **108** (F1 LL/108)

Pour redémarrer le système il faut

rajouter de l'eau- suivre la procédure de remplissage, **voir note 1**.

En cas de demandes de rajout trop fréquentes, éteignez la chaudière, placez l'interrupteur électrique extérieur sur OFF, fermez le robinet du gaz et appelez un professionnel du secteur pour vérifier s'il n'y a pas par hasard des fuites d'eau.



NOTE 1 - PROCEDURE DE REMPLISSAGE POUR RETABLIR LA BONNE PRESSION OUVRIRE LE ROBINET DE REMPLISSAGE (POSITIONNE DANS LE FOND DE LA CHAUDIERE).

LORSQUE LE MANOMETRE INDIQUE UNE PRESSION COMPRISE ENTRE 0,6 ET 1,5 BAR, FERMER LE ROBINET DE REMPLISSAGE .

LA CHAUDIERE ACTIVE LA FONCTION DE DESAERATION, L'ECRAN AFFICHE PURGE.

À LA FIN DE LA FONCTION (7 MINUTES), L'AFFICHAGE REVIENT À L'AFFICHAGE NORMAL.



Arrêt verrouillé

C'est un arrêt "non volatile", cela signifie que ce défaut est automatiquement bloquant.

L'écran affiche **RESET** et le code (par ex. 501) ainsi que le symbole  correspondant.

Pour rétablir le fonctionnement normal de la chaudière, appuyer sur la touche **RESET** du tableau de bord.

Après plusieurs tentatives de blocage, si le problème se repète, il est nécessaire de faire intervenir un technicien qualifié.

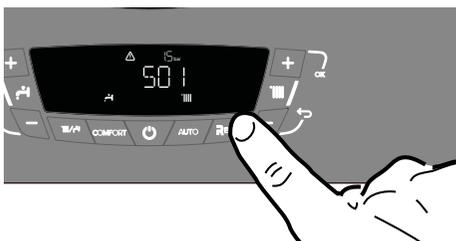
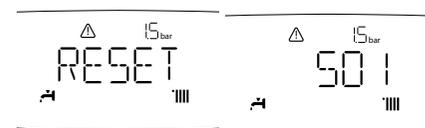


Tableau des différentes causes de verrouillage

Afficheur	Description
101	Surchauffe
103	Problème de circulation d'eau
104	
105	
106	
107	
108	Pression insuffisante
305	Problème de carte électronique
306	Problème de carte électronique
307	Problème de carte électronique
501	Absence de flamme

Fonction hors-gel

La chaudière est équipée d'un dispositif qui contrôle la température de sortie de l'échangeur telle que si la température descend sous les 8°C, il démarre la pompe (circulation dans installation de chauffage) pour 2 minutes. Après les deux minutes de circulation :

- si la température est d'au moins 9°C la pompe s'arrête,
- si la température est entre 3°C et 9°C, la circulation continue 2 minutes de plus,
- si la température est inférieure à 3°C, le brûleur s'allume en chauffage à la puissance minimale jusqu'à ce que la température de sortie atteigne >30°C. Le brûleur s'éteint alors et la pompe continue à fonctionner encore deux autres minutes.

Si la chaudière est équipée d'un ballon, un second dispositif contrôle la température sanitaire. Si celle-ci devient inférieure à 8°C, la vanne distributrice bascule en position sanitaire et le brûleur s'allume jusqu'à ce que la température atteigne 12°C. Cela est suivi d'une post-circulation de 2 minutes.

La fonction hors-gel ne peut fonctionner correctement que si :

- la pression de l'installation est correcte,
- la chaudière est alimentée électriquement,
- la chaudière est alimentée en gaz,
- aucun arrêt de sécurité ou verrouillage n'est en cours.

Démontage et recyclage de l'appareil

Nos produits sont conçus et fabriqués à partir de composants dont des matières sont recyclables. La chaudière murale et ses accessoires doivent être différencier correctement. Les emballages utilisés pour le transport de l'appareil doivent être repris par l'installateur/distributeur.

ATTENTION!!

Recyclage de l'appareil et des accessoires doit se faire conformément à la réglementation.

Ce produit est conforme à la directive



WEEE 2012/19/EU

Le symbole « poubelle barré » reporté sur l'appareil indique que le produit, en fin de vie, doit être traité séparément des déchets domestiques, doit être rapporté dans un centre de tri des déchets pour les appareils électriques et électroniques ou alors rapporté au revendeur, le jour de l'achat d'un nouvel appareil équivalent.

L'utilisateur doit s'assurer que l'appareil en fin de vie soit déposé dans un centre de collecte appropriée. Le tri sélectif, permettant le recyclage de l'appareil en fin de vie, le traitement de celui-ci et l'évacuation respectueux de l'environnement, contribue à éviter les éventuels effets négatifs sur l'environnement, sur la santé et favorise le recyclage des matières qui composent le produit.

Pour en savoir plus sur les centres de collectes des déchets existants, adressez vous au service locale de collecte des déchets, ou auprès du magasin dans lequel vous avez effectué l'achat de votre appareil.

Changement de gaz

Ces appareils sont prévus pour fonctionner soit au gaz naturel soit au gaz propane. Le changement de gaz doit être effectué par un professionnel qualifié.

Entretien

L'entretien est obligatoire et indispensable pour assurer la sécurité, le bon fonctionnement et la durée de vie de la chaudière. Il doit être réalisé tous les ans conformément à la réglementation



ITALIAN DESIGN

ARISTON THERMO GROUP

Le Carré Pleyel - 5, rue Pleyel
93521 Saint-Denis - France
Tél : 01 55 84 94 94

aristonthermo.fr

420011107800-0820